

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 06 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 06 Février à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

30 Janvier 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	12	12

Présents : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX et M. RAVERDY.

Absents excusés :

Acquisition d'un troisième véhicule pour la ligne « Cœur de Ville »	Rapport
	N°11

Par délibération n°7 du 13 décembre 2016, le Comité syndical du SITUS "autorisait le Président à faire le nécessaire pour acquérir un troisième véhicule pour la ligne "Cœur de Ville" sur les crédits disponibles du budget 2016, sur la base d'un coût d'acquisition compris entre 140.000 € H.T et 160.000€ HT".

Aussi, un véhicule "Mercedes Sprinter" de 23 places dont une place UFR avait été commandé par le biais de l'Union des Groupements d'Achats Publics.

Le véhicule devait être livré semaine 52 en 2017 par la Société VÉHIXEL qui ne donne plus signe de vie. Aujourd'hui, le délai de livraison est largement dépassé du fait d'une mise en liquidation judiciaire de cette entreprise.

En conséquence, le SITUS a dénoncé cette commande et propose au Comité syndical de se retourner vers la "Centrale d'Achat du Transport Public d'Agir conformément à la

délibération n° 3 du 22 septembre 2015, afin d'acquérir ce troisième véhicule de même type, indispensable au bon fonctionnement de la ligne "Cœur de Ville".

Les crédits nécessaires à cet achat sont inscrits au budget 2018.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur ce point et de donner au Président toute latitude pour une telle acquisition, dans les meilleurs délais, dans les conditions ci-dessus définies.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité syndical, après délibération autorisent le Président à :

- lancer la procédure auprès de la "Centrale d'Achat du Transport Public d'AGIR" pour l'achat d'un troisième véhicule nécessaire au bon fonctionnement de la ligne "Cœur de Ville";
- engager les crédits nécessaires au financement de cet achat, inscrits au budget 2018;
- procéder à toutes les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
09 FEV. 2018

Affiché, le 09 février 2018
Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier BODA